DLP 18-8-80795978

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. M. JOURNET /////
M. THIAULT N° 53 ! AD

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE - Le vol de la cochylis et celui de l'eudémis, plus tardif et très faible, ne sont pas encore totalement terminés. Localement, des attaques importantes se sont produites, mais aucun oeuf n'a été déposé récemment. Il n'y a donc pas lieu, dans aucun vignoble, de renouveler le traitement conseillé dans le bulletin du 1er Août.

MILDIOU - Dans la plupart des vignobles, le mildiou continue d'être très rare et l'état sanitaire, dans l'ensemble, est très satisfaisant.

- Dans les vignobles du Maine-et-Loire (sauf le Muscadet) et de la Sarthe, il est inutile d'intervenir pour l'instant. Attendre de prochaines informations de la Station.

- Dans les vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire, le traitement d'aoûtement pourra être réalisé dans le courant de la semaine du 18 au 23 Août.

- Dans les vignobles de Vendée, le traitement d'aoûtement devra être effectué dès réception de cette note. Dans les parcelles indemnes de black-rot et où le mildiou est abondant, on utilisera de préférence, une spécialité à base de métalaxyl ou de milfurame.

OIDIUM - Cette affection a rencontré des conditions favorables à son développement et sur les cépages sensibles ses manifestations sur grappes sont fréquentes. Dans les parcelles attaquées par l'oïdium et qui n'ont pas été protégées récemment, il est conseillé de réaliser un nouveau traitement, qui pourra être mixte avec le traitement d'aoûtement, en particulier en Vendée.

BLACK-ROT - Dans le vignoble de Vendée, un nouveau traitement doit être exécuté dans les parcelles où des taches ont été observées. Ce traitement sera également actif contre le mildiou.

ARAIGNEE ROUGE - Très localement, quelques foyers de cet acarien sont observés. Sur ces foyers, une intervention pourra être réalisée dès maintenant, uniquement si l'importance de la population le justifie.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Le premier vol est terminé et le deuxième vol n'est pas encore commencé. Celui-ci n'interviendra pas au plus tôt avant une huitaine de jours ; il sera de toute manière très faible et ne nécessitera une intervention, dont la date sera précisée dans un prochain bulletin, que localement. Dans le Nord de la Loire-Atlantique, le deuxième vol sera inexistant et aucun traitement contre cet insecte ne sera plus à effectuer cette année.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où des taches existent, les arboriculteurs doivent continuer de se méfier de cette maladie, notamment dans les parcelles irriguées où la protection doit continuer d'être assurée.

.../...

28

ARAIGNEE ROUGE - *Cet acarien doit être surveillé très attentivement car des oeufs d'hiver peuvent être déposés dès maintenant. De surcroît, ces oeufs peuvent être nombreux, même avec une population faible. Si l'araignée rouge est observée, il y aura lieu d'intervenir aussitôt.*

TORDEUSE DE L'AUBEPINE - *Dans les quelques vergers de la Loire-Atlantique où ce parasite est signalé, il y a lieu de réaliser un traitement immédiat. Le diflubenzuron se révèle efficace.*

POMME DE TERRE

MILDIOU - *Cette maladie est généralisée. Dans les rares parcelles de variétés sensibles, encore en végétation et qui ne sont pas destinées à être arrachées prochainement, la protection doit continuer d'être assurée.*

Dans les parcelles touchées par la maladie et où la tubérisation est terminée, il y a lieu de réaliser un défanage très rapidement.

Il est rappelé que les tomates doivent également être protégées contre cette maladie.

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé que les insecticides à base de pyréthrinoïdes sont réputés dangereux pour les abeilles et que leur emploi pendant la floraison de plantes mellifères, légumineuses fourragères en particulier, est interdit.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des
"PAYS DE LA LOIRE"

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 14 AOUT 1980

…/…